



## Depuis sa fondation en 1966, l'Afeas était là! Avancées des femmes au Québec et au Canada

*Quelques grandes batailles menées par les Québécoises pour la reconnaissance de leurs droits.*

- 1961 - 1962 Première femme députée et première femme ministre à l'Assemblée nationale du Québec, madame Claire Kirkland-Casgrain.
- 1964 Adoption de la *Loi sur la capacité juridique de la femme mariée*.
- 1968 La cruauté physique et mentale devient un motif de divorce.
- 1970 Première femme élue présidente d'un parti politique, le Parti libéral du Québec, madame Lise Bacon.
- 1972 Première femme francophone nommée ministre à Ottawa, madame Jeanne Sauvé.
- 1973 Création au Québec du Conseil du statut de la femme.  
Création du programme universel d'allocations familiales.
- 1975 Ouverture des premiers refuges pour femmes violentées.  
Adoption de la *Charte des droits et libertés de la personne* au Québec.
- 1977 Remplacement de l'autorité paternelle par l'autorité parentale.  
Modification de la *Loi sur le Régime de rentes du Québec* permettant le partage des gains admissibles entre deux personnes ex-conjointes.  
Fin de l'universalité des allocations familiales et création des crédits d'impôts pour enfants.
- 1979 Les femmes peuvent s'inscrire sur la liste électorale en utilisant leur propre nom.  
Création de services de garde à l'enfance : garderies, haltes-garderies, jardins d'enfants, garde en milieu scolaire et en milieu familial.  
Modification de la *Loi sur les normes du travail* pour interdire à un employeur de congédier, de suspendre ou de déplacer une salariée qui est enceinte et introduire la notion de retrait préventif
- 1980 Reconnaissance du travail des femmes dans l'entreprise de leur mari : droit au salaire et avantages sociaux.  
Adoption de la *Loi modifiant le Code civil et reconnaissant l'égalité entre les conjoints*. Les femmes conservent leur nom et peuvent le transmettre à leurs enfants. Les deux conjoints exercent la direction morale et matérielle de la famille, exercent l'autorité parentale, choisissent la résidence familiale qui est protégée, et contribuent aux charges du mariage en proportion de leurs facultés respectives.  
Introduction de la prestation compensatoire dans le *Code civil* au moment d'une séparation ou d'un divorce.  
Création d'un nouveau système de perception des pensions alimentaires.
- 1982 Adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés*.  
Illégalité d'un congédiement pour cause de grossesse.
- 1983 Un conjoint peut être inculpé d'agression sexuelle contre sa conjointe.
- 1985 Première femme dirigeante d'une centrale syndicale québécoise, l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal, madame Lorraine Pagé.
- 1986 Première Politique québécoise d'intervention en matière de violence conjugale : battre sa femme devient criminel.

- 1987 Première cause de harcèlement sexuel entendue par la Cour suprême du Canada : indemnisation des plaignantes.  
Indexation automatique des pensions alimentaires.  
Première femme québécoise nommée juge à la Cour suprême du Canada, madame Claire l'Heureux-Dubé.
- 1988 Décriminalisation des avortements par la Cour suprême du Canada.
- 1989 Adoption de la *Loi sur le patrimoine familial* garantissant l'égalité économique des conjoints mariés lors du divorce.
- 1995 Renouvellement de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale *Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale* et de son plan d'action.
- 1996 Adoption de la *Loi sur l'équité salariale*, un acquis important qui fait figure de modèle en la matière au niveau mondial et qui contribue à faire du Québec l'une des sociétés les plus équitables pour l'ensemble de ses travailleuses et travailleurs.
- 1997 Mise en place de la Politique familiale à trois volets : (1) création d'un réseau de centres à la petite enfance (CPE) à 5\$, (2) mise en place d'une allocation familiale unifiée (soutien aux enfants) et (3) création d'un Régime d'assurance parentale québécois. Les deux premiers volets sont mis en place en 1997 et le troisième le sera en 2006.  
Mise en place du nouveau régime de fixation des pensions alimentaires pour enfants lors de la séparation ou d'un divorce : la pension alimentaire pour enfants, payée par un parent à l'autre, n'est plus imposable pour le parent qui la reçoit ni déductible du revenu du parent qui la paie.
- 1999 Adoption de la *Loi sur les sages-femmes*, créant un ordre professionnel.  
Ouverture du Programme de formation sage-femme à l'Université du Québec à Trois-Rivières.
- 2001 Adoption de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics* et modifiant la Charte des droits et libertés de la personne
- 2002 Modification de la *Loi sur les normes du travail* prévoyant jusqu'à dix jours de congés pour raisons familiales pouvant être pris par les employé.e.s, sans salaire.
- 2004 Modification de la *Loi sur les normes du travail* relative au harcèlement psychologique et sexuel au travail.  
Modification du Programme d'assurance emploi permettant le paiement de prestations de compassion aux employés s'absentant pour prendre soin d'un membre de la famille en fin de vie.  
Ajout de fonds pour l'intégration des services des sages-femmes, entente pour accouchement à la maison.
- 2006 Création du Régime québécois d'assurance parentale prévoyant l'octroi de prestations de maternité, de paternité, parentales et d'adoption.
- 2014 Adoption de la *Loi concernant les soins de fin de vie*.
- 2016 Première femme québécoise ayant eu droit à des funérailles nationales, madame Claire Kirkland-Casgrain.
- 2017 Création d'une prestation pour proches aidants d'adultes par l'Assurance-emploi.
- 2018 Modifications à la *Loi sur les normes du travail* : augmentation du temps d'absence pour des responsabilités parentales (parents / proches aidant.e.s); rémunération pour certaines journées d'absence; élargissement de la définition du harcèlement psychologique.

*Au fil des ans, l'Afeas poursuit ses revendications et ses actions pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes, la parité dans les instances démocratiques, la reconnaissance du travail non rémunéré, dit « invisible », des femmes comme mères et aidantes au sein de la famille, l'élimination de la violence envers les femmes et les filles, l'équité salariale et l'accès aux métiers non traditionnels, etc.*